



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-005-2020-12

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France

IDF-2020-11-26-023 - ARRÊTÉ DU 1^{er} DECEMBRE 2020 portant subdélégation de la signature du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, en matière administrative (3 pages)

Page 3

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale d'Ile-de-France

IDF-2020-11-26-023

ARRÊTÉ DU 1^{er} DECEMBRE 2020
portant subdélégation de la signature
du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale
d'Île-de-France, en matière administrative



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

ARRÊTÉ DU 1^{er} DECEMBRE 2020

portant subdélégation de la signature
du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
d'Île-de-France, en matière administrative

LE DIRECTEUR RÉGIONAL

- VU** le décret n° 2004 – 374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, notamment son article 3 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Éric QUENAULT, en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- VU** l'arrêté n°IDF-2020-08-17-005 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Éric QUENAULT en matière administrative ;

Direction régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale d'Île-de-France (DRJSCS)
6/8 rue Eugène Oudiné - CS 81360
75634 PARIS CEDEX 13

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric QUENAULT, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Madame Christine JACQUEMOIRE, directrice régionale adjointe par intérim ;
- Monsieur Babacar FALL, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Alexandre DORVILLÉ, secrétaire général.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric QUENAULT, de Madame Christine JACQUEMOIRE, de Monsieur Babacar FALL et de Monsieur Alexandre DORVILLÉ, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Madame Cécile BARCELO, secrétaire générale adjointe, cheffe du service des finances et contrôle interne ;
- Madame Chantal DUCHESNE, secrétaire générale adjointe, cheffe du service des ressources humaines et formation des personnels ;
- Madame Catherine TOURTIER, responsable du pôle formation-certification ;
- Monsieur Christian VIVIER, adjoint à la responsable du pôle formation-certification ;
- Madame Saïda BELAÏD, responsable du pôle social, jeunesse et vie associative ;
- Monsieur Gérard SCHERRER, adjoint à la responsable du pôle social, jeunesse et vie associative ;
- Madame Joanna KOCIMSKA, adjointe à la responsable du pôle social, jeunesse et vie associative ;
- Madame Marion DETOC, adjointe au chef de la mission ville de la préfecture de Région (SGAPP) ;
- Monsieur Vincent DE PÉTRA, responsable du pôle sport ;
- Monsieur William FIADJOE, adjoint au responsable du pôle sport ;
- Madame Annabel BOUGOUIN, cheffe du service communication.

Article 3 : En cas d'absence de Monsieur Alexandre DORVILLÉ, de Madame Cécile BARCELO, de Madame Chantal DUCHESNE, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Madame Barbara DOMENECH, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines et formation des personnels ;
- Madame Karen VIGOUROUX, cheffe du service accueil et logistique.

En cas d'absence de Madame Catherine TOURTIER et de Monsieur Christian VIVIER subdélégation est également donnée, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Madame Anne GAMBLIN-SRECKI, cheffe du service des professions sociales ;
- Madame Isabelle MARTIN, cheffe du service des professions de l'animation et du sport ;
- Madame Anne-Claire MIE, cheffe du service ingénierie de la formation/certification ;
- Monsieur Frédéric MUSSO, chef du service des professions paramédicales.

Article 4 : En cas d'absence des personnes citées à l'article 4 et affectées au pôle Formation-Certification, les personnes ci-dessous reçoivent délégation pour signer dans les limites de leurs attributions respectives:

- Madame Élisabeth BIERN, Madame Olivia NGON-AYANGMA, Madame Véronique DESBOIS, Madame Philomène NDIAYE et Monsieur Koffi VOSSAH.

Article 5 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des affaires juridiques du secrétariat général aux politiques publiques.

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et qui annule et remplace l'arrêté n° IDF-2020-08-18-006 du 18 août 2020.

Fait à Paris, le 26 novembre 2020

Pour le préfet et par délégation
Le directeur régional

signé

Éric QUENAULT